

## COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 1er juillet 2020 à 19 H 30

Compte-rendu de séance n° 3

L'an deux mille vingt, le 1<sup>er</sup> juillet, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 26 juin 2020, étaient présents :

Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme BALDINI Murielle – Mme NEDELEC-CORSO Scylia – Mme MIRONNEAU Nathalie  
Mr DELBAUVE Robert – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

### 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du 14 juin 2020 est adopté à l'UNANIMITE .

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir signer le compte-rendu de la dernière réunion ainsi que le registre des délibérations.

### Désignation du secrétaire de séance

Mme BALDINI Murielle est désignée comme Secrétaire de Séance.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour est ensuite abordé.

\*\*\*\*\*

### 2 - Présentation et vote du Budget Primitif 2020 :

Rapporteur : BALDINI Murielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Après présentation des documents budgétaires, en prenant en compte les reports de l'année 2019, le projet de budget primitif de l'année 2020 s'équilibre en recettes et dépenses de la manière suivante :

- Section de fonctionnement = 155.696,00 €
- Section d'investissement = 789.633,00 €

Ceci étant exposé, le rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

DECIDER de voter le budget primitif par nature :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement
- Par chapitre et opération pour la section d'investissement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire, en cas de nécessité, à procéder à des virements entre compte à l'intérieur d'un même chapitre,

D'ADOPTER le budget primitif 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

DECIDE de voter le budget primitif par nature :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement
- Par chapitre et opération pour la section d'investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire, en cas de nécessité, à procéder à des virements entre compte à l'intérieur d'un même chapitre,

ADOpte le budget primitif 2020,

En application des dispositions de l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales, Le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

### 3 – Vote des taux fiscaux 2020 :

Mr ARGENTI Alexis, Le Maire,

Vu l'état émanant de la Direction Générale des Finances Publiques communiquant à la Commune les bases d'imposition 2020 pour les taxes foncières et fixant le mode de calcul des taux à adopter en 2020,

Vu le projet de budget primitif 2020 dont les sections sont équilibrées en dépense et en recette avec le produit fiscal attendu d'un montant de 8.000,00 €,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'exercice 2020,

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

FIXER les taux des impôts directs locaux pour l'année 2020 ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière (bâti) : 3,83 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,47 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

FIXE les taux des impôts directs locaux pour l'année 2020 ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière (bâti) : 3,83 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,47 %

DIT que les crédits correspondant sont inscrits au budget primitif 2020 au compte 73111 « taxes foncières et d'habitation »

En application des dispositions de l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales, Le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

4 – Installation des panneaux aux quartiers de l'Isclé et de l'Esclé :

Monsieur le Maire propose de remplacer les panneaux d'information des quartiers de l'Isclé et de l'Esclé pour rajouter le nom de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE

ADOpte cette proposition.

5 – Autorisation du Conseil Municipal à Mr ARGENTI Alexis Le Maire d'ester en justice :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

AUTORISE Mr le Maire à ester en justice.

6 – Rachat d'une partie de l'équipement de l'auberge du Vieux Moulin :

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien bailleur est propriétaire d'une partie de l'équipement d'installation et de matériel pour un montant de l'ensemble évalué à 80.000 € ttc.

Dans la précédente Séance du 14 juin 2020, le conseil municipal avait donné son accord sur le principe de rachat.

Monsieur le Maire informe le CM d'éléments nouveaux donnant la perspective de ce rachat par le prochain bailleur, permettant ainsi de ne pas envisager une telle dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ADOpte cette solution de rachat direct par le prochain bailleur.

FIXE le montant du loyer fixe mensuel à 750 €

7 – Rupture du contrat de services de PETIT BEN COMPUTER :

Monsieur le Maire propose de résilier, à la prochaine échéance, ce contrat de prestations de services informatique qui n'a plus d'utilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ADOpte cette proposition de résiliation.

8 – Création d'un emploi CUI (Contrat unique d'insertion) :

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'utilité de créer un emploi CUI pour exécuter des tâches ménagères des locaux de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ADOpte cette proposition de création d'un emploi CUI.

9 – Création d'un poste CDD 2H00 par semaine :

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal l'utilité de créer un poste d'agent d'entretien de deux hebdomadaires venant en renfort de l'employé communal dans les tâches d'entretien des voies et rues communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ADOpte cette proposition de création d'un poste d'agent d'entretien de 2H00 par semaine.

10 – Arrêté municipal pour divagation des chiens errants dans le Parc Communal :

Monsieur le Maire propose de fixer une amende de 135 € aux propriétaires laissant divaguer leurs chiens dans le parc communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ADOpte cette proposition de prendre l'arrêté municipal fixant l'amende à 135 €.

11 – Renouvellement des membres à la Commission des Communes des impôts directs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a choisi les 24 personnes parmi les électeurs de la Commune :

Mme BALDINI Murielle 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, Présidente.

Commissaires titulaires :

- DELBAUVE Robert, place st François 06910 La Roque-en-Provence
- SOMMER Pierre Emmanuelle, quartier de l'Olive 06910 La Roque-en-Provence
- MERLOO Willem, 23 av Jean Médecin 06000 Nice
- BAIADA Christophe, quartier la Vigne 06910 La Roque-en-Provence
- CORSO Benoit, quartier la Vigne 06910 La Roque-en-Provence
- DEMARIA Marie-Josée, place st François 06910 La Roque-en-Provence
- FREDY Jean-Jacques, rue F. Rapon 06910 La Roque-en-Provence
- MAQUEDA Marie-Rose, quartier de l'Esclé 06910 La Roque-en-Provence
- DUBOIS Monique, rue Rapon 06910 La Roque-en-Provence
- HOUPIN William, quartier de l'Isclé 06910 La Roque-en-Provence
- PELACUER Brigitte, 6 rue Rapon 06910 La Roque-en-Provence
- SOPPELSA Jacques, quartier de l'Esclé 06910 La Roque-en-Provence
- TEULER Gauthier, 23 avenue Eric Tabarly « Les Marines » 06270 Villeneuve-Loubet
- ZILETTI Roland, quartier de l'Esclé 06910 La Roque-en-Provence
- NIEL Patrick, place st François 06910 La Roque-en-Provence
- DUMAS Jean Luc, route de Conségudes 06910 La Roque-en-Provence
- LAGUERRE Eric, route de Conségudes 06910 La Roque-en-Provence
- RODRIGUEZ Roger, Rue F. Raybaud 06910 La Roque-en-Provence
- DOLCERocca Dominique, route de Conségudes 06910 La Roque-en-Provence
- FOVIAUX Florence, 10 rue de l'Eglise 06910 La Roque-en-Provence
- PISCIOtta Patricia, quartier de l'Olive 06910 La Roque-en-Provence
- MOSCA Patricia, quartier de l'Isclé 06910 La Roque-en-Provence

- LEWKOWICZ Pascal, quartier de l'Olive 06910 La Roque-en-Provence

12 – Désignation de délégué titulaire et suppléant pour le CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :

Mme CORSO-NEDELEC Scylia déléguée titulaire et Mr BARRIERE Joël suppléant acceptent et se proposent

13 – Renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Délégués titulaires :

Mme CORSO-NEDELEC Scylia – Mr ARGENTI Alexis – Mr GUILLEMETTE Thierry

Suppléants :

Mr DELBAUVE Robert – Mme MIRONNEAU Nathalie – Mr BARRIERE Joël

14 – Proposition d'Accord Cadre contrôle des hydrants :

Monsieur le Maire rappelle que les poteaux incendie (hydrants) sont la propriété de la Commune. Il propose de souscrire un contrat d'entretien et de vérification auprès du prestataire VEOLIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

ADOpte cette décision de souscrire un contrat d'entretien et de vérification.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que l'affaire suivante qui devait être jugée le 23/06/2020 a été reportée à une date ultérieure :

- Contentieux GRITTERET pour le règlement intérieur du Conseil Municipal

Voisins vigilants :

Nathalie MIRONNEAU se propose dans cette gestion.

Pour information, cotisation annuelle de 250 €, préconisation souscription de 4 ans.

La séance est levée à 21 h 30